

CABARA

Bulletin Municipal n°4



Mars 2002

Le repas des anciens

Le repas des anciens s'est déroulé le dimanche 3 mars en présence de Christian Mur, conseiller général du canton de Branne. Un délicieux déjeuner partagé par 58 personnes, agrémenté par les belles voix de Philippe Germaine et Gérard Musset.



Jacques Chandès et le Conseiller général Christian Mur

Le budget 2002

DISSOLUTION DE LA CCB (Communauté de communes du Brannais)

Le conseil municipal a décidé de récupérer le produit des impôts locaux prélevés sur les administrés de Cabara par la CCB qui a été dissoute en décembre 2001 par décision de Monsieur le Préfet après ses cinq années légales d'existence. Une somme de 7.605 Euros viendra ainsi s'ajouter au produit fiscal de 65.625 Euros.

Pour mémoire, la municipalité de Cabara, au moment de la création de la communauté, avait baissé les taux des taxes locales afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

= = =

La section fonctionnement du budget 2002 s'équilibre à hauteur de 457.850 Euros. La principale augmentation est liée à la quote-part de prise en charge du personnel de l'ex communauté de communes.

La section investissement s'équilibre à 171.444 Euros. Les ventes de la « maison Delmas » et d'un terrain supplémentaire sur le lotissement des Acacias ont permis de créer un fond de réserve qui sera placé en O.A.T (Obligations assimilables du Trésor).

Les principaux travaux concerneront :

- La troisième tranche d'assainissement pour le partie Ouest du bourg (début en juin)
- L'entretien de la voirie
- L'éclairage du clocher de l'église

GAZ NATUREL

Une réunion d'information sera organisée à la mairie fin octobre 2002 à propos de la distribution du gaz. Les travaux pourraient débuter en 2003.

FETE LOCALE

La date de la fête de la commune a été fixée au **29 juin 2002.**

Association Harmonie

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'association a pu encore cette année, se permettre de jolis cadeaux en faveur des écoles grâce au travail effectué tout au long de l'année par les bénévoles.

Les enfants de Cabara apprennent le maniement de la nouvelle palette graphique sur leur ordinateur.

Nous avons pu aussi compléter un peu leur matériel de psychomotricité.

Les grands ne sont pas en reste : tapis de sol pour le sport à Saint Aubin, et imprimante laser pour le journal de l'école à Naujean.

Carnaval

Le carnaval des écoles aura lieu cette année à Cabara le 6 AVRIL 2002 .

Les enfants passeront donc dans les rues (dans le bas de Cabara, moins dangereux) déguisés, accompagnés de leurs enseignants et de leurs parents, à la recherche de personnes bienveillantes qui voudront bien leur offrir quelques bonbons.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Monsieur Carnaval sera ensuite brûlé sur la place de l'église.

L'association organisera à cette occasion, un lâcher de ballons dans l'après-midi, et un repas en soirée. **Toute la population est bien-sûr invitée à participer.**

= = =

Les Gais Lurons

Le 10/01/2002 s'est tenue notre assemblée générale, comme tous les ans.

Nous avons voté pour le renouvellement du bureau comme suit:

Président d'honneur	M. CHANDES J.
Présidente	Mme POUGET M.
Vice Présidente	Mme BRIVARI J.
Trésorier	M. POUGET F.
Trésorier adjoint	Mme ISSARTIER J.
Secrétaire	Mme RODRIGUEZ F.
Secrétaire adjoint	M. MUSSET G.

Les membres actifs : M et Mme COMBES, M et Mme BLANC, M BRIVARI , M RODRIGUEZ, M MUSSET, Mme MUSSET MICHELINE, Mmc DUPEUX, Mme RAMBAUD, Mme MAUGEY, Mme MALLET.

Le samedi 8 décembre, pour la deuxième fois, nous avons organisé un Thé Dansant spécial TELETHON. Cette organisation était réalisée en coordination avec la Mairie et le Tennis. Cette journée s'est avérée une réelle réussite. La présence de l'Orchestre Musiquette gratuite, les dons de la Mairie, du Tennis et des Gais Lurons, ont permis de remettre un chèque de 9100 Francs à l'AFM TELETHON.

Nous avons aussi renouvelé le don de 1000 Francs aux écoles.

Le programme de l'année 2002 ne change pas. Nous avons reconduit le Bal Fleuri au mois de Février qui a connu un succès sans précédent. En effet d'un commun accord entre tous les membres, nous avons créé une ambiance et un décors nous emportant dans les îles. Un franc succès nous a remercié de tous nos efforts de préparation.

Le Repas Dansant qui se déroule au mois de mars apporte toujours autant de participants très heureux d'être présents.

Chaque soir de Thé Dansant, exténués, mais heureux, la salle rangée en un éclair comme d'habitude, nous fermons les portes pour rêver à la joie et au plaisir que nous partageons avec nos fidèles amis depuis 8 ans que les «Gais Lurons " existent..

La Présidente et toute son équipe remercient M le Maire et son épouse de leur aimable présence, de leur soutien et de leur fidélité.

Chers « CABOS » nous vous attendons nombreux à chaque troisième dimanche pour nos thés dansants.

Les Gais Lurons du Musette.

ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE CABARA (A. S. T. C.)

ADRESSE COURRIER

chez le Président : Thierry BLANC 56, avenue du Port 33420 CABARA tél. 05-57-74-98-37

chez le Secrétaire : Gérard LICOIS 7, rue Villevieux 33420 CABARA tél. 05-57-84-53-66

Le temps passe vite, voilà celui venu de préparer la nouvelle année du TENNIS à Cabara et cela commence nécessairement par la communication des tarifs pour l'année 2002.

C'est vrai que ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis déjà un certain temps mais le changement de monnaie nous oblige à vous présenter ci-dessous ceux qui seront en vigueur dès le prochain renouvellement et jusqu'au 31 décembre 2002 :

CABARA	
ADULTE	25 euros
COUPLE	35 euros
ENFANT moins de 11 ans	3 euros
1 enfant de 11 ans à 16 ans	9 euros
2 enfants de 11 à 16 ans	15 euros
3 enfants de 11 à 16 ans	20 euros
HORS CABARA	
ADULTE	35 euros
COUPLE	55 euros
pour les enfants : idem Cabara	voir dessus
adhérent à jour	1 invité
CARTE "SPECIALE VACANCES"	1 mois
adulte 12 euros / couple 15 euros	

Cartes à retirer chez Thierry BLANC ou Gérard LICOIS.

Le renouvellement des cartes se fera à compter du 1er avril 2002

Vous serez tenus au courant très prochainement de l'organisation du

12ème Tournoi Amical annuel de Cabara

qui devrait se dérouler au mois d'août prochain (en principe du 1er au 10. Attendre confirmation). Pensez à retenir dès maintenant vos dates.

SPORTS

RESERVEZ BIEN CETTE DATE

FOYER MUNICIPAL DE CABARA : le samedi 13 avril 2002 à partir de **20 h 30**, la section FOOTBALL de l'Union Sportive Brannaise organise au profit de son école un repas dont le menu sera :

SANGRIA

Soupe de Poissons

PAELLA

Fromage

Dessert

Café

Vin rouge et rosé

Menu spécial pour les moins de 12 ans

au prix de 15 euros pas personne (menu enfant 5 euros).

Les inscriptions sont reçues, avec le règlement, jusqu'au 6 avril 2002, chez :

Jean-Paul DETRUS, Branne 05-57-74-96-07
Jean-Luc GENISSON, Espiet 05-57-24-19-06
Henri LAIGUILLON, Nérigean 05-57-24-52-09
Michel MOURET, Moulon 05-57-74-92-32
Philippe VERLHAC, Branne 05-57-84-50-03

Le Tournoi des Jeunes aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 mai (fêtes de la Pentecôte) toute la journée sur le Stade Léopold Barbeau de Branne.

N'hésitez pas, venez nombreux encourager les jeunes pousses !

Nous comptons sur vous.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CIMETIERE

Afin de procéder aux recherches nécessaires concernant les concessions de l'ancien cimetière, nous vous remercions de bien vouloir nous renseigner :

- sur les concessions que vous détenez
- sur les inhumations qui y ont été faites

Vous pouvez pour cela vous adresser au secrétariat de Mairie, ou à Jean-Luc Zanon.

A.P.A

L'aide personnalisée d'autonomie est mise en place depuis le 1^o janvier 2002. Cette aide versée par le Conseil général est un droit universel pour toute personne dépendante de plus de 60 ans, quel que soit son niveau de ressources.

Contrairement à la prestation spécifique dépendance, il n'y a pas de récupération sur le patrimoine.

Pour obtenir plus de renseignements ou retirer un dossier, adressez-vous à la mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Cabara

Tel : 05 57 84 52 57

Fax : 05 57 74 99 83

Heures ouvertures :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14 heures à 18 heures.
- Le mercredi de 8h à 12 heures.

Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Branne : 05 57 55 48 45

Pompiers : 18

Centre de secours de Branne : 05 57 84 53 80

POSTE de Branne : 05 57 84 51 38 ou 05 57 84 51 39

EDF sécurité – dépannage : 0 810 33 30 33 (tarif appel local)

ETAT CIVIL

- Mariage de Laurent PALLARO et Marie-Hélène MOURGUES le 10 novembre 2001
- Naissance d'Emilie BAZZO le 27 décembre 2001
- Naissance de Théo – Lucas LASTERE le 30 janvier 2002
- Décès de Monsieur Georges DUCLOS le 29 décembre 2001
- Décès de Jean BALLETT le 27 janvier 2002, et de son épouse Simone BALLETT.

SEMOCTOM

Au delà de 250 KG, pour les particuliers, les apports aux déchetteries du SEMOCTOM sont payants. Pour les professionnels (artisans, entreprises), les apports sont payants au premier kilo.

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE VOYAGES SCOLAIRES DES ELEVES DU SECONDAIRE

Le conseil municipal a décidé qu'à partir de l'année scolaire 1999/2000, les frais de voyages scolaires seraient en partie pris en charge. Vous trouverez ci-dessous les conditions à remplir pour obtenir un remboursement partiel.

1- REVENUS BRUTS DU FOYER FISCAL INFERIEURS A 75000 F:

75% DES FRAIS, SI 3 ENFANTS A CHARGE
65% DES FRAIS, SI 2 ENFANTS A CHARGE
55% DES FRAIS, SI 1 ENFANT A CHARGE

2- REVENUS BRUTS DU FOYER FISCAL ENTRE 75000 F et 150 000 F:

50% DES FRAIS, SI 3 ENFANTS A CHARGE
40% DES FRAIS, SI 2 ENFANTS A CHARGE
30% DES FRAIS, SI 1 ENFANT A CHARGE

3 - REVENUS BRUTS DU FOYER FISCAL ENTRE 150 000 F et 225 000 F:

25% DES FRAIS, SI 3 ENFANTS A CHARGE
20% DES FRAIS, SI 2 ENFANTS A CHARGE
15% DES FRAIS, SI 1 ENFANT A CHARGE

4- REVENUS BRUTS DU FOYER FISCAL SUPERIEURS A 225 000 F:

PAS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS

5- LE MAXIMUM EST PLAFONNE A 3000 FRANCS PAR VOYAGE I VOYAGE PAR AN PAR ENFANT.

Les demandes de prise en charge devront être déposées au secrétariat de la mairie, accompagnées du dernier avis d'imposition fiscal et du justificatif des frais engagés. Ce justificatif est à demander auprès de l'établissement scolaire qui a organisé le voyage.



Congé paternité : les papas aussi ont le droit de pouponner

Le congé paternité est accordé **depuis le 1^{er} janvier 2002** au père, à la naissance de son enfant. Cette mesure gouvernementale est issue des réflexions de la conférence de la Famille réunie en juin 2001. L'objectif de ce nouveau congé est de renforcer le rôle du père dans l'éducation de son enfant. 500 000 pères se déclarent intéressés par cette prestation sur 650 000 futurs papas en 2002.

A quoi donne droit le congé paternité ?

Le congé accordé est de **11 jours consécutifs au plus, y compris les samedis et dimanches et non fractionnable**. L'assuré peut prendre moins de 11 jours s'il le souhaite, mais ne peut pas revenir sur le nombre de jours qu'il a déclaré à son employeur. Il s'ajoute aux 3 jours déjà accordés, pour une naissance, au père qui dispose de 4 mois pour bénéficier de ce nouveau droit. Au total, le père peut donc disposer de **14 jours**.

Que doit faire le père pour obtenir le congé paternité ?

Le père doit informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, son employeur 1 mois minimum avant la date choisie. L'employeur remplit une attestation de salaire qui doit être envoyée (par le père ou son employeur) à la CPAM, accompagnée du certificat de naissance de l'enfant. L'indemnité versée aux pères répond aux mêmes critères que celle versée aux mères.

Qui gère le congé paternité ?

Ce sont les Caisses primaires d'assurance maladie en raison de leur parfaite maîtrise de la réglementation des indemnités journalières versées aux mères lors de leur congé maternité. **La CPAM à laquelle le père est affilié verse, par virement, les indemnités journalières dues.**

Pour obtenir des informations complémentaires sur le congé paternité, contactez la Cnam de la Gironde au 0 820 904 140 ou par e.mail à communication@cpam-bordeaux.cnamts.fr.

Gironde : le congé paternité en chiffres

Au 7 février 2002 :

- 77 pères ont fait la demande de congé paternité,
- 16 en ont déjà bénéficié et ont reçu l'indemnité journalière de paternité.

Contact presse :
Tél : 05 56 11 54 54
Véronique CONCHEZ - P. 3551
Nathalie LE FLOCH - P. 3625
communication@cpam-bordeaux.cnamts.fr

A partir du 28 janvier 2002

Boîtes et emballages métalliques, on les recycle aussi !



- Vides et Propres ! -

renseignements SEMOCTOM : 05 57 34 53 20





INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE DES BOÎTES ET EMBALLAGES METALLIQUES

1) A partir de quand peut-on apporter des boîtes et emballages métalliques ?

- à partir du **lundi 28 Janvier** (l'affichage sur les conteneurs sera fait après cette date pour des raisons d'organisation pratique du tri)

2) Où doit-on les mettre ?

- dans le conteneur avec les bouteilles plastiques (les plastiques et les métaux seront triés et recyclés séparément)

3) Que peut-on mettre ?

- tout ce qui est indiqué en photo et texte sur l'affichette, des emballages : boîtes, canettes, aérosols, bouteilles, bidons, boîtes et barquettes. Propres et vides.

4) Ce qu'il ne faut pas mettre :

- les boîtes ou emballages contenant encore des aliments ou des sauces (ex : cassoulet, raviolis etc..)

pourquoi ?

- parce que si de la sauce se répand dans le conteneur, on ne pourra pas recycler les bouteilles de plastique sales.

Le SEMOCTOM vous adresse ci-joint un prospectus , format A5, qui peut être photocopié et laissé à disposition du public et cette affichette en vous remerciant de la mettre en vue dans la Mairie, pendant quelques semaines.